


Centre de services scolaire des Découvreurs Québec 		MANUEL DE GESTION	CODIFICATION N° 04.13.02
ENTRÉE EN VIGUEUR 26 janvier 2021	SECTEUR Services éducatifs	NATURE Cadre	
APPROBATION Par : C.A Date : 26 janvier 2021		AMENDEMENT 28 mars 2023 (C.A.) 30 septembre 2023 (S.É.) 16 décembre 2025 (C.A.)	

CADRE RELATIF AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

1. PRÉAMBULE

La *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) prévoit que le Centre de services scolaire des Découvreurs (ci-après mentionné, le « CSSDD ») détermine les services éducatifs qui sont dispensés dans chacun de ses établissements.

2. OBJECTIFS

Le présent *Cadre* fait état du déploiement anticipé de ces services au CSSDD. Pour chacun des établissements, le document précise la répartition des services suivants :

- a) Les services d'éducation préscolaire ;
- b) Les services d'enseignement primaire ;
- c) Les services d'enseignement secondaire ;
- d) Les services d'enseignement en classes spécialisées ;
- e) Les services d'enseignement de la formation générale des adultes ;
- f) Les services d'enseignement de la formation professionnelle ;
- g) Les services complémentaires et les services particuliers.

La détermination des services dispensés dans chaque école est modulée en fonction :

- du nombre d'élèves inscrits;
- de la capacité réelle d'accueil des établissements établie dans le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDD*;
- des ratios applicables aux classes.

*Il est à noter que, selon les prévisions de clientèle établies par le Ministère de l'Éducation, la capacité d'accueil actuelle limite l'implantation de nouvelles classes de maternelle 4 ans dans certaines écoles. Cette offre ne pourra être envisagée que dans les établissements où les conditions matérielles et organisationnelles le permettent.

Par ailleurs, considérant la nature des services offerts dans les classes spécialisées, la stabilité de celles-ci dans leur milieu est un facteur qui est pris en compte. Si des déplacements devaient se faire, ils seront planifiés de façon à réduire leurs impacts sur la clientèle.

3. FONDEMENTS

Le *Cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs* (ci-après mentionné, le *Cadre*) respecte les prescriptions édictées par les lois, normes et règlements, notamment :

- *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) : art. 236, 251 ;
- *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ, c. I-13.3, r.8) ;
- *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* (RLRQ, c. I-13.3, r.9) ;
- *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RLRQ, c. I-13.3, r.10).

4. NATURE ET OBJECTIFS DES SERVICES EDUCATIFS

Aux fins du présent *Cadre*, la nature et les objectifs des services éducatifs décrits ci-dessous sont issus des régimes pédagogiques.

4.1 Préscolaire, primaire et secondaire :

- a) **Les services d'éducation préscolaire** ont pour but de favoriser le développement intégral de l'élève par l'acquisition d'attitudes et de compétences qui faciliteront la réussite de ses parcours scolaires et personnels et lui permettront de s'intégrer graduellement dans la société ;
- b) **Les services d'enseignement primaire** ont pour but de permettre le développement intégral de l'élève et son insertion dans la société par des apprentissages fondamentaux qui contribueront au développement progressif de son autonomie et qui lui permettront d'accéder aux savoirs proposés à l'enseignement secondaire ;
- c) **Les services d'enseignement secondaire** ont pour but de poursuivre le développement intégral de l'élève, de favoriser son insertion sociale et de faciliter son orientation personnelle et professionnelle. Ils complètent et consolident la formation de base de l'élève afin qu'il obtienne un diplôme d'études secondaires ou une autre qualification et, le cas échéant, qu'il poursuive des études supérieures ;
- d) **Les services complémentaires** ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages ;
- e) **Les services particuliers** ont pour but de procurer une aide à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.

4.2 Formation générale des adultes et formation professionnelle :

- a) Les services éducatifs offerts aux adultes en formation générale et en formation professionnelle comprennent des services de formation, des services d'éducation populaire et des services complémentaires.
- Ils ont pour objet :
- 1° de permettre à la personne d'accroître son autonomie ;
 - 2° de faciliter son insertion sociale et professionnelle ;
 - 3° de favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail ;
 - 4° de lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu ;
 - 5° de lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

5. LES SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS AU CSSDD

- 5.1** Les annexes 1 et 2 au présent Cadre font état des services d'enseignement de base dispensés dans les écoles primaires et les écoles secondaires.
- 5.2** Le CSSDD considère d'abord la classe régulière, avec les adaptations et le soutien nécessaires, comme le lieu privilégié pour la scolarisation des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.
- 5.3** Cependant, pour répondre aux besoins et aux capacités de certains de ses élèves, le CSSDD met en place une diversité de regroupements répondant à des besoins spécifiques et les annexes 1 et 2 au présent Cadre indiquent les écoles qui dispensent ces services.
- 5.4** En plus des services d'enseignement en classes spécialisées s'adressant à sa clientèle, le CSSDD héberge des services régionaux et suprarégionaux de scolarisation pour les élèves atteints d'une déficience motrice grave pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire et du trouble du spectre de l'autisme pour ceux du préscolaire et du primaire, tous les deux associés à une déficience intellectuelle moyenne à sévère.
- 5.5** Les services d'enseignement en formation générale des adultes ont pour objet d'aider l'adulte à acquérir les connaissances théoriques ou pratiques afin de lui permettre d'atteindre les objectifs de formation qu'il poursuit. Ils peuvent être offerts par divers modes de formation. Les services éducatifs offerts au CSSDD en formation générale des adultes sont précisés à l'annexe 3 au présent Cadre.
- 5.6** Les services d'enseignement en formation professionnelle peuvent être offerts par divers modes de formation. Ils ont pour but d'aider la personne à acquérir des compétences professionnelles permettant :
- 1° d'obtenir un diplôme d'études professionnelles menant à l'exercice d'un métier spécialisé ou d'une profession et, le cas échéant, de poursuivre des études ;
 - 2° d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle menant à une spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et, le cas échéant, de poursuivre des études ;
 - 3° d'obtenir une attestation d'études professionnelles dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et, le cas échéant, de poursuivre des études.
- Les services éducatifs offerts au CSSDD en formation professionnelle sont précisés à l'annexe 3 au présent Cadre.

- 5.7** Le service aux entreprises a pour but d'offrir à la personne en entreprise des formations qualifiantes de courte durée et des formations sur mesure pour soutenir le développement des compétences lui permettant d'obtenir une attestation d'études professionnelles dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession et, le cas échéant, de poursuivre ses études. Il offre également la reconnaissance des acquis (RAC) qui permet de reconnaître officiellement les compétences, le savoir-faire, l'expérience professionnelle et personnelle d'une personne en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation.
- 5.8** Les services complémentaires au préscolaire, au primaire et au secondaire ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Ils sont offerts en continuité et en complémentarité avec les services d'enseignement, tout au long du parcours scolaire des élèves.

Ils incluent des services de différents types :

- Animation sur les plans sportif, culturel et social ;
- Animation de développement pédagogique et d'engagement communautaire ;
- Éducation aux droits et aux responsabilités ;
- Éducation spécialisée ;
- Ergothérapie ;
- Orientation scolaire et professionnelle (au secondaire) ;
- Orthopédagogie ;
- Orthophonie ;
- Psychologie ;
- Psychoéducation ;
- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative ;
- Santé et services sociaux ;
- Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire.

Au primaire, la répartition des ressources professionnelles se fait en partie de manière centralisée et une autre portion s'effectue de manière décentralisée permettant aux écoles d'ajouter les ressources répondant le mieux aux besoins des élèves. Il est à noter que le choix de ressources en psychoéducation se fait uniquement de manière décentralisée au primaire pour le secteur régulier.

Au secondaire, la répartition des ressources professionnelles dans chaque école se fait uniquement de manière décentralisée.

Pour le secteur de l'adaptation scolaire, tant au primaire qu'au secondaire, un panier de services comportant des ressources professionnelles et de soutien est octroyé de façon centralisée en fonction de la clientèle qu'accueille chaque regroupement spécialisé.

En plus des services complémentaires, un service de garde est offert dans chacune de nos écoles primaires à l'exception de l'école à mandat suprarégional Madeleine-Bergeron.

- 5.9** À la formation générale des adultes, les services complémentaires ont pour objet de soutenir l'adulte en formation au regard de ses conditions personnelles et sociales. Ils comprennent des services d'information sur les ressources du milieu.
- 5.10** À la formation professionnelle, les services complémentaires offerts aux élèves qui ont 18 ans et moins le dernier jour de l'année scolaire sont ceux prévus à l'article 5.8. Les services complémentaires offerts aux autres élèves sont ceux prévus à l'article

5.9.

- 5.11** Les services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française de même que les services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier sont organisés dès que le besoin est identifié.
- 5.12** Un service particulier, en classe fermée, est mis en place à l'école secondaire De Rochebelle et au Collège des Compagnons pour les élèves allophones dont la situation l'exige.

ANNEXE 1 : SERVICES ÉDUCATIFS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES DU CSSDD

	Des Pionniers	Les Bocages	L' Arbrisseau	Les Sources	Marguerite D' Youville	Madeleine-Bergeron	Les Primevères	Jouvence	Des Hauts-Clochers	L' Étincelle-Trois-Saisons	Le Ruisseau	Du Campanile	Filteau	Des Cœurs-Vaillants	St-Yves	St-Louis-de-France	Notre-Dame-de-Foy	Ste- Geneviève	Fernand-Seguin	St-Michel	St-Mathieu
Enseignement préscolaire																					
Maternelle 4 ans	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Maternelle 5 ans	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Enseignement primaire																					
1 ^{er} cycle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2 ^e cycle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3 ^e cycle	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Regroupements spécifiques																					
Mandats régional																				X	
Mandat suprarégional						X															
La Rose des Vents																	X				
Les Petits Explorateurs									X												
Les Étoiles filantes									X			X									
Le Phare										X							X				

*Le service pourra être dispensé sous réserve du nombre d'inscriptions, de la capacité d'accueil et des ressources disponibles.

Description des regroupements répondant à des besoins spécifiques au préscolaire et au primaire

Mandat régional en autisme	Ce service régional est mis en place pour répondre aux besoins des élèves de 5 à 11 ans au 30 septembre présentant un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA) associé à une déficience intellectuelle d'intensité moyenne à sévère (DIM-S), selon les critères du DSM. Le dossier d'un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle moyenne ou sévère diagnostiquée pourrait être considéré dans le cas d'un enfant ayant une situation complexe impliquant de la comorbidité avec un ou plusieurs autres troubles.
Mandat suprarégional en déficience motrice grave et en déficience intellectuelle moyenne à sévère	Cette école accueille les élèves de 5 à 21 ans présentant une déficience motrice grave avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère et dont les besoins prioritaires identifiés au plan d'intervention nécessitent le niveau de services offerts par l'école (enseignement adapté et services de réadaptation). Il s'agit d'un service spécialisé suprarégional desservant la clientèle provenant des centres de services scolaires de tout l'Est-du-Québec. Le besoin prioritaire devant être en lien avec la déficience motrice grave, les élèves doivent recevoir quotidiennement des services de réadaptation à l'Institut de réadaptation physique de Québec (IRDQP).
La Rose des Vents	Ce service s'adresse d'une part aux élèves du préscolaire qui ont un retard de développement significatif documenté, souvent associé à d'autres besoins et/ou diagnostics nécessitant des interventions, aménagements et du soutien spécialisés. Il s'adresse d'autre part aux élèves du primaire qui présentent des besoins en lien avec un retard de développement significatif (autour de deux ans ou plus), une déficience intellectuelle légère ou une déficience intellectuelle moyenne ou moyenne à sévère. Ces diagnostics peuvent être associés à d'autres déficits (exemples ; difficultés au point de vue du langage, trouble du spectre de l'autisme, déficience visuelle, déficience auditive, etc.).
Les Petits Explorateurs	Ce service s'adresse aux élèves du préscolaire et du primaire qui ont des besoins importants au niveau de la communication sociale, de la modulation sensorielle et pour qui le PFEQ ne correspond plus au développement de ses apprentissages. Il accueille des élèves ayant un retard de développement significatif documenté, souvent associé à un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou des besoins qui s'apparentent à un TSA nécessitant des interventions et aménagements spécialisés.
Les Étoiles filantes	Ce service s'adresse aux élèves du primaire qui présentent un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou des besoins et des limitations s'apparentant à un TSA. Les

	élèves référés présentent des besoins d'interventions spécialisées aux plans des apprentissages scolaires, du développement social et affectif et de l'autonomie qui nécessitent le niveau de services, l'enseignement adapté et l'encadrement offerts dans ces classes spécialisées. Les caractéristiques du TSA empêchent l'élève, à plus ou moins long terme, de cheminer dans un contexte d'intégration en classe ordinaire.
Le Phare	Ce service s'adresse à l'élève du primaire qui présente des difficultés suffisamment marquées pour entraver le développement de ses compétences académiques. En dépit d'interventions intenses et spécifiques et de mesures de différenciation pédagogique ayant été mises en place pendant une période significative, ses apprentissages sont donc compromis en classe ordinaire.

ANNEXE 2 : SERVICES ÉDUCATIFS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES DU CSSDD

	Des Pionniers (Laure- Gaudreault)	Collège des Compagnons	De Rochemelle	Polyvalente de L'Ancienne- Lorette	Madeleine- Bergeron	Unité pédagogique de l'Onyx	Centre Le Phénix (secteur jeunes)
Enseignement secondaire							
1 ^{RE} année du 1 ^{er} cycle	X	X	X	X	X	X	X
2 ^e année du 1 ^{er} cycle	X	X	X	X	X	X	X
1 ^{re} année du 2 ^e cycle	X	X	X	X			X
2 ^e année du 2 ^e cycle	X	X	X	X			X
3 ^e année du 2 ^e cycle	X	X	X	X			X
Regroupements spécifiques et parcours axés sur l'emploi							
Mandat suprarégional					X		
Classe Ressource							X
Le Goût d'entreprendre							X
La Parenthèse							X
Accès secondaire 1		X					
Profil secondaire personnalisé		X					
Profil de formation appliquée				X	X		
CAPS				X			
Formation préparatoire au travail		X		X		X	
Formation menant à un métier semi-spécialisé							X
Pré-Dep							X

Description des regroupements répondant à des besoins spécifiques et des parcours axés sur l'emploi au secondaire

Mandat suprarégional en déficience motrice grave et en déficience intellectuelle moyenne à sévère	Cette école accueille les élèves de 5 à 21 ans présentant une déficience motrice grave avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère et dont les besoins prioritaires identifiés au plan d'intervention nécessitent le niveau de services offerts par l'école (enseignement adapté et services de réadaptation). Il s'agit d'un service spécialisé suprarégional desservant la clientèle provenant des centres de services scolaires de tout l'Est-du-Québec. Le besoin prioritaire devant être en lien avec la déficience motrice grave, les élèves doivent recevoir quotidiennement des services de réadaptation à l'Institut de réadaptation physique de Québec (IRDQP).
Classe ressource	Ce service est offert aux élèves présentant des difficultés comportementales en intensité, en fréquence et en constance pour lesquelles le niveau de service mis en place à l'école secondaire

	ne répond pas aux besoins spécifiques d'encadrement et de support. Les élèves cheminent en 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e ou 4 ^e secondaire.
Le Goût d'entreprendre	Ce service est offert aux élèves qui présentent une démotivation et une inertie généralisée qui nuisent à leurs apprentissages. Les élèves y étant référés peuvent présenter des difficultés d'apprentissage tout en ayant la capacité de poursuivre dans le parcours de formation générale. Éléves cheminant en 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e ou 4 ^e secondaire avec possibilité de certaines matières en 5 ^e secondaire.
La Parenthèse	Ce service est offert aux élèves âgés de 16 ans après le 1 ^{er} juillet de l'année en cours. Les élèves y étant référés présentent un retard ou des échecs scolaires. Une formule individualisée est offerte. Les élèves cheminent en 3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e secondaire et une diplomation est prévue à la fin de l'année en cours ou une poursuite au Centre d'éducation des adultes est envisagée pour l'année suivante.
Accès secondaire 1	Ce service offre une année de transition qui permet aux élèves de consolider et de compléter l'ensemble des acquis de la 6 ^e année du primaire en français et en mathématique.
Profil secondaire personnalisé	Ce service est offert aux élèves dont les cibles d'apprentissage se situent au centre ou à la fin du continuum des apprentissages du primaire ou au début du continuum des apprentissages du secondaire. Les élèves y étant référés sont en mesure de réaliser des tâches simples ou de complexité modérée. À l'aide d'outils mis à leur disposition, ils démontrent une autonomie et sont en mesure d'effectuer des transitions sans soutien.
Programme de formation appliqué	Ce service est offert aux élèves dont les cibles d'apprentissage se situent au début ou au centre du continuum des apprentissages du primaire. Les élèves y étant référés réalisent des tâches simples et la mobilisation des connaissances en contexte de compétence demeure très difficile sur le plan de l'autonomie, un soutien fréquent s'avère nécessaire de même qu'un encadrement soutenu et sécurisant.
CAPS	Ce service est offert aux élèves présentant une déficience intellectuelle modérée à sévère. Ils bénéficient du programme Compétences axées sur la participation sociale (CAPS) qui vise à développer l'autonomie et à accroître la participation sociale des jeunes en les outillant pour la vie quotidienne, les relations interpersonnelles et la vie en communauté.
Formation préparatoire au travail	Parcours de formation s'adressant à des élèves d'au moins 15 ans, dont le bilan des apprentissages à la fin du premier cycle du secondaire révèle qu'ils n'ont pas atteint les objectifs des programmes d'études de l'enseignement primaire en langue d'enseignement et en mathématique. Il s'échelonne sur une période de trois ans et conduit à un certificat officiel de Formation préparatoire au travail, décerné par le ministre, auquel s'ajoute un bilan annuel des apprentissages transmis par l'école. Ce programme d'études vise à rendre les élèves capables de s'adapter aux réalités du monde du travail et propose l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés susceptibles de les aider dans la recherche, l'exercice et le maintien d'un emploi, notamment : la connaissance du fonctionnement du marché du travail, la compréhension minimale de l'économie, la connaissance du rôle et des responsabilités des principaux intervenants du monde du travail et celles préalables à l'accomplissement d'un emploi. La deuxième et la troisième année du programme s'effectuent en alternance travail-études et peuvent mener directement au marché du travail.
Formation menant à un métier semi-spécialisé	Les élèves, âgés de 15 ans au 30 septembre, peuvent être admis à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, s'ils satisfont aux conditions suivantes : 1° ils ont atteint les objectifs des programmes d'études de l'enseignement primaire dans les matières langue d'enseignement et mathématique, mais n'ont pas obtenu les unités du premier cycle de l'enseignement secondaire dans ces matières. 2° ils respectent les conditions particulières d'admission au programme menant à ce métier semi-spécialisé qui sont établies par le ministre. Cette formation s'adresse aux élèves qui souhaitent poursuivre leurs apprentissages en vivant une partie de leur formation pratique en insertion professionnelle (stage de minimum de 450 heures). Ils présentent un niveau d'autonomie et un sens des responsabilités qui leur permettront d'intégrer rapidement le marché du travail.
Pré-DEP	Ce service vise à préparer les élèves de 15 ans (30 septembre) et à favoriser le passage des élèves de 16 ans à la formation professionnelle. Les élèves doivent être à haut risque de décrochage scolaire et avoir un intérêt pour la formation professionnelle. Le pré-DEP permet d'obtenir les préalables requis de la 3 ^e et de la 4 ^e secondaire pour l'admission en formation professionnelle, en vue de l'obtention de leur diplomation.

ANNEXE 3 : SERVICES EDUCATIFS DISPENSES DANS LES CENTRES DU CSSDD

	Centre d'éducation des adultes Le Phénix
Services d'enseignement	
Alphabétisation	✓
Présecondaire	✓
1 ^{er} cycle du secondaire	✓
2 ^e cycle du secondaire	✓
Préparation à la formation professionnelle	✓
Préparation aux études postsecondaires	✓
Intégration socioprofessionnelle	✓
Entrée en formation	✓
Francisation	✓
Participation sociale	✓
Certification de formation à un métier semi-spécialisé	✓

Changement d'appellation

	Marie-Rollet	Maurice-Barbeau
Services d'enseignement		
Diplôme / programme / heures		
DEP 5231 / Comptabilité ¹ / 1 350 h	✓	
DEP 5357 / Secrétariat ¹ / 1 485 h	✓	
AEP 4260/soutien administratif aux secteurs cliniques/240h ¹	✓	
ASP 5373 / Secrétariat juridique ² / 450 h	✓	
DEP 5229 / Soutien informatique / 1 800 h	✓	
DEP 5327 / Décoration intérieure et présentation visuelle / 1 800 h	✓	
DEP 5344 / Infographie / 1 800 h	✓	
ASP 5323 / Représentation / 450 h		✓
DEP 5321 / Vente-conseil / 900 h		✓
DEP 5085 / Bijouterie-joaillerie / 1 800 h		✓
DEP 5326 / Photographie / 1 800 h		✓
DEP 5250 / Dessin de bâtiment ¹ / 1 800 h		✓
AEP 0232 / Service de garde ² / 390 h		✓
AEP 4247/Mécanique de vélo/ 645 h		✓
AEP 4239/Sécurité privée-Gardiennage/390 h		✓
ASP5361/Lancement d'une entreprise		

¹ Programme offert en ligne et en présentiel

² Programme offert uniquement en ligne